

## Conditions et règlement de la Chasse aux œufs – Lundi 1<sup>er</sup> avril 2024

### **Article 1 : organisation**

La chasse aux œufs se déroulera le **lundi 1<sup>er</sup> avril 2024 de 10 h 30 à 12 h 30 dans le jardin entre le Mosaic et la maison médicale Simone-Veil**. Cette animation est organisée **par la ville du Poinçonnet**.

### **Article 2 : inscription**

- La chasse aux œufs est ouverte aux enfants âgés **entre 2 et 11 ans. Les participants doivent être scolarisés dans une des écoles du Poinçonnet, être inscrits au multi-accueil Le Manège ou habiter au Poinçonnet.**
- Afin de participer à cette animation, les familles doivent **inscrire leur(s) enfant(s)** en ligne via le site de la commune [www.ville-lepoinconnet.fr](http://www.ville-lepoinconnet.fr) ou auprès du service affaires scolaires / jeunesse (Maison des familles) **jusqu'au 13 mars 2024.**
- L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

### **Article 3 : déroulement de la matinée**

- Chaque enfant devra se munir d'un contenant personnel (panier, sac en tissu...) pour ramasser les œufs.
- Chaque enfant devra **ramasser entre 4 et 6 œufs** en plastique sur le lieu pour pouvoir bénéficier de son trophée chocolaté.
- Sur le lieu de ramassage, trois œufs mystère sont cachés. Les chasseurs retrouvant ces œufs recevront un lot chocolaté « surprise ».
- Les consignes de déroulement seront données avant le début de l'épreuve, à 10 h 30.
- Le début de la chasse **commencera à 10 h 30 après avoir signalé sa présence auprès de l'équipe organisatrice.**
- À la suite de la chasse aux œufs, un pot de l'amitié sera offert à tous les participants.

### **Article 4 : responsabilité**

Durant toute l'animation, **les enfants restent sous la responsabilité de leur représentant légal.**

### **Article 5 : droit à l'image**

Durant la chasse aux œufs, vous autorisez l'équipe organisatrice à fixer l'image et / ou le son sur support photo ou vidéo de votre enfant lors de sa participation. **Si vous refusez**, merci de le signaler à l'équipe organisatrice.

### **Article 6 : traitement des données**

La ville du Poinçonnet traite les informations personnelles recueillies dans ce formulaire en ligne sur la base de votre consentement, uniquement pour le bon déroulement de la manifestation. Ces données ne sont pas communiquées à des tiers. Elles sont conservées pour la durée de la manifestation puis détruites. Conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données. Vous pouvez demander la limitation du traitement pour motif légitime. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment. Pour faire valoir vos droits, vous pouvez vous adresser à la commune au 02 54 60 55 35 ou au délégué à la protection des données à : [dpo@recia.fr](mailto:dpo@recia.fr). Après nous avoir contactés, si vous estimez que vos droits sont méconnus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.